

# Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2014

L'an 2014, le 4 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de VERBIESLES s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le Dimanche 30 Mars 2014.

**Présents** : Mme HUBERT MARIE-NOËLLE, Maire, Mmes : BOURCELOT BRIGITTE, GAUTHIER VIRGINIE, Melle GRIONI ESTELLE, MM : BRICHE PASCAL, DUPREY JEAN MARIE, GAUTHIER PHILIPPE, GRANDJONG RODOLPHE, GRIONI SYLVAIN, HENRY HERVE, VERNIER STEPHANE

**A été nommée secrétaire** : Melle GRIONI ESTELLE

.Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## 1 Délégations du conseil municipal au maire

Le Conseil Municipal décide de déléguer les attributions suivantes au Maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT :

- prendre les décisions concernant la présentation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget. Le maire sera compétent pour tous les marchés dont le montant sera inférieur à 1000 €. Le Conseil Municipal sera compétent au de-là de cette limite.
- passer les contrats d'assurance
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- prononcer la délivrance et la reprise de concession des cimetières
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal

Toutefois, le maire sera tenu d'informer l'assemblée délibérante de l'ensemble fait de l'usage de délégation, tant sur les décisions prises qu'éventuellement sur les abstentions.

Le conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité et donne délégation au maire pour les compétences mentionnées ci-dessus.

## 2 Délégations d'attribution de fonctions du maire aux adjoints

Le maire, en vertu de l'article 2122-18 du CGCT peut déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux adjoints, à savoir :

- à Jean-Marie DUPREY : état civil, personnel communal et matériel communal, finances, urbanisme, cimetière, bâtiments communaux
- à Virginie GAUTHIER : milieu associatif, informatique, défense, affaires scolaires

- à Philippe GAUTHIER : eau et assainissement, voirie, forêt  
Dans la liste des attributions citées ci-dessus, les adjoints auront la possibilité de signer certains documents bien définis par un arrêté du maire.

Le conseil municipal prend acte de ces propositions.

Pour les délégations de signatures aux adjoints (couvrant tous les domaines), celles-ci s'effectueront dans le cadre de l'article L2122-17 du CGCT, à savoir : « le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations. »

### **3 Indemnités du maire et des adjoints**

Le maire rappelle que lors de la dernière séance, le conseil municipal a donné son accord pour la nomination d'un troisième adjoint, à condition que le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée aux indemnités des élus ne soit pas augmenté. En conséquence, il est proposé que l'indemnité du maire soit égale à 14% de l'indice 1015 de la fonction publique et que l'indemnité des adjoints soit égale à 4% de cet indice, soit un total de 26% de l'indice 1015 de la fonction publique.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

### **4 Désignation des délégués à la communauté d'agglomération de Chaumont**

Le maire informe que dans l'attente du prochain conseil communautaire, il est souhaitable de nommer dès à présent des délégués aux différentes commissions de la communauté d'agglomération auxquelles la commune participe. Sont ainsi nommés à l'unanimité par le conseil municipal :

- au conseil communautaire : Marie-Noëlle HUBERT
- à la commission sécurité et délinquance : Stéphane VERNIER
- aux charges transférables : Jean-Marie DUPREY
- à la commission habiter mieux : Rodolphe GRANDJONC
- à la commission développement économique, commerce et tourisme : Virginie GAUTHIER

### **5 Désignation des délégués aux différents syndicats**

Le maire présente les 4 syndicats existants : syndicat intercommunal des transports scolaires (SITS), syndicat d'électrification de la Haute-Marne (SDEHM), syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) et syndicat Marne-Barrois-Vallée.

Sont nommés à l'unanimité par le conseil municipal pour représenter la commune :

- au SITS = membres titulaires : Estelle GRIONI et Stéphane VERNIER, membre suppléant : Brigitte BOURCELOT
- au SDEHM = membre titulaire : Jean-Marie DUPREY, membre suppléant : Rodolphe GRANDJONC

- au SMICTOM = membre titulaire : Philippe GAUTHIER, membre suppléant : Estelle GRIONI
- au syndicat Marne-Barrois-Vallée = membres titulaires : Sylvain GRIONI et Virginie GAUTHIER, membres suppléants : Pascal BRICHE et Stéphane VERNIER

## 6 Création et désignation aux commissions municipales

Marie-Noëlle HUBERT rappelle que le maire est, par définition, membre de toutes les commissions. Elle ajoute qu'il n'y a plus lieu de maintenir la commission « Ecole, garderie ».

Sont nommés à l'unanimité par le conseil municipal pour siéger aux commissions communales existantes :

- **appels d'offres** : Marie-Noëlle HUBERT (présidente), Rodolphe GRANDJONC (titulaire), Pascal BRICHE (titulaire), Virginie GAUTHIER (titulaire), Stéphane VERNIER (suppléant), Sylvain GRIONI (suppléant), Philippe GAUTHIER (suppléant)
- **centre communal d'action sociale** : Marie-Noëlle HUBERT, Stéphane VERNIER, Brigitte BOURCELOT, Estelle GRIONI, Virginie GAUTHIER siégeront avec des personnes extérieures au conseil municipal. Il appartient au centre d'action sociale de former son conseil d'administration.
- **impôts** : Marie-Noëlle HUBERT (présidente), Virginie GAUTHIER (titulaire), Sylvain GRIONI (titulaire), Brigitte BOURCELOT (suppléante), Stéphane VERNIER (suppléant),  
 Concernant cette commission, le maire rappelle qu'elle doit inclure des personnes ne siégeant pas au conseil municipal et une personne ne résidant pas dans la commune. Le maire et les conseillers proposent de contacter des personnes susceptibles d'être intéressées.
- **urbanisme, bâtiments, cimetière, sécurité** : Jean-Marie DUPREY (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Philippe GAUTHIER, Hervé HENRY, Stéphane VERNIER
- **sports et jeunesse** : Estelle GRIONI (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Virginie GAUTHIER, Brigitte BOURCELOT, Sylvain GRIONI
- **voirie, eau, assainissement** : Philippe GAUTHIER (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Rodolphe GRANDJONC, Sylvain GRIONI, Stéphane VERNIER, Pascal BRICHE, Hervé HENRY
- **environnement, fleurissement** : Estelle GRIONI (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Brigitte BOURCELOT, Virginie GAUTHIER, Stéphane VERNIER
- **forêts** : Sylvain GRIONI (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Pascal BRICHE, Philippe GAUTHIER, Hervé HENRY, Rodolphe GRANDJONC
- **animations, fêtes et cérémonies** : Brigitte BOURCELOT (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Virginie GAUTHIER, Pascal BRICHE, Hervé HENRY, Sylvain GRIONI
- **relations, communication** : Virginie GAUTHIER (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Estelle GRIONI, Stéphane VERNIER, Brigitte BOURCELOT, Hervé HENRY
- **nature et randonnée** :

Pascal BRICHE propose de créer une nouvelle commission, qui aurait pour principal but de valoriser les chemins communaux. Les conseillers proposent de la nommer « Nature et

randonnée ». Sont nommés pour y siéger : Pascal BRICHE (responsable), Marie-Noëlle HUBERT, Sylvain GRIONI, Hervé HENRY, Rodolphe GRANDJONC, Virginie GAUTHIER.

## **7 Questions diverses**

### **Vide grenier**

Le maire informe que l'association La Moutelle a demandé l'autorisation d'organiser un vide-grenier dans les rues du village le 8 mai 2014. Elle rappelle ensuite les problèmes de circulation liés au stationnement non encadré à l'entrée du village, rencontré les années précédentes. Après débat, les conseillers proposent que l'association organisatrice prenne les dispositions nécessaires pour gérer les flux de véhicules et inciter les automobilistes à se garer rue de l'église (parking église), route de Luzy et dans la cour en face de la salle des fêtes, que le propriétaire met gracieusement à disposition. Ils proposent également de prendre un arrêté pour instaurer un sens unique d'entrée et de sortie dans le village, de façon à faciliter l'accès des véhicules de secours en cas de nécessité.

Le conseil municipal donne son accord pour l'organisation de cette manifestation, sous réserve du respect des conditions mentionnées ci-dessus.

### **14 juillet**

Le maire rappelle que depuis quelques années, la commune organise un repas le 14 juillet à l'intention de toutes les personnes de 70 ans et plus et auquel peuvent participer tous les villageois qui le souhaitent.

Mme Hubert souhaite savoir si les conseillers désirent maintenir cette date. Après débat, il apparaît que la majorité des conseillers souhaite maintenir l'organisation de cette manifestation le 14 juillet.

### **Travaux en cours**

Philippe GAUTHIER et Jean-Marie DUPREY informent qu'ils ont réalisé un état des lieux des chemins de la Corvée et du Val Roger. Ces chemins nécessitant une réfection, ils ont demandé des devis à l'entreprise HENRISSAT, qui propose de réaliser ces travaux pour un montant de 900€ env. Sylvain GRIONI ajoute que le chemin du Val Roger est détérioré sur toute sa longueur et pas seulement à l'entrée. Les personnes chargées de la voirie se rendront sur place pour juger de l'opportunité de prévoir des travaux supplémentaires.

**Elagage :** Sylvain GRIONI fait part d'une requête de M. BRESCIANI qui demande si la commune peut élaguer les arbres situés rue des Tilleuls dont les branches dépassent sur sa propriété. Des conseillers volontaires fixeront une date pour la réalisation de cet élagage.

### **Inauguration place :**

L'inauguration de la place et de l'aire de jeux situées rue des Lavoirs aura lieu le 6 juin à 18H30.

**Formation des nouveaux élus :**

Un stage est proposé le 27 mai 2014 à CHAUMONT par l'association des maires, s'inscrire au secrétariat le plus tôt possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.